Réf. Farde e-Assemblées : 2496456

N° OJ : **39**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Asbl "Brussels Basketball" et asbl "Royal AERA Excelsior Bruxelles".- Conventions subsides et locaux.- Saisons 2022-2023 à 2024-2025.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant que les 3 conventions conclues avec les ASBL "Royal AERA Excelsior de Bruxelles" et "Brussels Basketball" (deux pour l'octroi de subventions et une pour l'occupation de bureaux) sont arrivées à échéance et doivent être renouvelées ;

Considérant que le Service des Sports a rédigé trois nouvelles conventions qui ont été soumises à l'avis préalable du Service juridique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er : Le texte des deux conventions liant la Ville de Bruxelles à l'ASBL "Brussels Basketball" pour 3 saisons sportives à partir de la saison 2022-2023 et fixant les modalités de partenariat pour 1) la mise à disposition de locaux et 2) l'octroi de subsides est adopté.

Article 2 : Le texte de la convention liant la Ville de Bruxelles à l'ASBL "Royal AERA Excelsior de Bruxelles" pour 3 saisons sportives à partir de la saison 2022-2023 et fixant les modalités de partenariat pour l'octroi de subsides est adopté.

Annexes :

Convention locaux FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention subside FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention subside RAEB FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)